

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 8 JANVIER 2019**

Membres										Date de convocation
en exercice :	9	présents :	9	excusé :	0	absent :	0	votants :	9	20/12/2018

L'an deux mil dix-neuf le 8 Janvier à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Claude LAPIERRE.

Présents : Messieurs Jean-Claude LAPIERRE, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Thomas ROLLET, Pierre LANEYRIE, Dominique REVEL, William TROUILLET, Madame Isabelle BERGER.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude LAPIERRE

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le compte rendu et les délibérations de la séance précédente entendus et approuvés, Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

En préalable, Monsieur Jean-Claude LAPIERRE demande à ce que six points soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de ces questions supplémentaires.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 1 : ATTRIBUTION DE LA PARCELLE VITICOLE B 1196 PLANTEE EN SAINT-VERAN

M. Bernard LAPIERRE présente au Conseil municipal la décision prise par la Commission « Baux Ruraux » suite au débat confidentiel, objectif et équitable qui s'est tenu le 17 décembre 2018 en vue de l'attribution d'une parcelle de vigne communale cadastrée B 1196, située à la Petite Bruyère, plantée en Saint-Véran,

Les critères d'attribution sont rappelés aux membres du Conseil.

5 candidatures ont été reçues, dont 4 recevables : M. Pierre-Antoine BESSON, Melle Christelle GREFFET, M. Jérémy VERVIER, M. Camille GIROUX.

A l'issue du tirage au sort effectué en Mairie le 20 décembre dernier, c'est Monsieur Camille GIROUX qui a obtenu la parcelle. L'ordre de passage pour le tirage au sort avait été défini par une notation préalable réalisée lors de la commission du 17 décembre.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, d'attribuer la parcelle cadastrée B 1196 à Monsieur Camille GIROUX, conformément au travail de la Commission « Baux Ruraux ».

L'état des lieux sera demandé à CIMEX très prochainement.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 2 : CESSIION D'UNE PARCELLE VITICOLE COMMUNALE AU PROFIT DE DESCENDANT

Le Maire expose au Conseil qu'il a été saisi par Monsieur Bernard LAPIERRE d'une demande de cession de bail au profit de son fils Romain LAPIERRE pour la parcelle viticole communale cadastrée B 1201, plantée en Saint-Véran.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Monsieur Bernard LAPIERRE ne prenant pas part au vote, décide à l'unanimité de donner son accord sur cette cession de bail et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 3 : DEVIS DE L'ENTREPRISE THIERRY FERRAND POUR LA POSE D'UNE MAIN-COURANTE A LA SALLE DES FETES

Monsieur Bernard LAPIERRE présente le devis de l'entreprise Thierry FERRAND concernant la pose d'une main-courante. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis d'un montant HT de 505,00€ (606,00€ TTC) pour la pose d'une main-courante et le remplacement d'un verre sur la porte d'entrée.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 4 : INTERVENTION DE M. RICHARD (DIRECTEUR DU SMGS) POUR L'AMELIORATION DE LA GESTION DES DECHETS SUR LE SECTEUR DE LA ROCHE DE SOLUTRE ET LA MISSION D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE A L'ANCIEN CENTRE AERE DE LA GRANGE DU BOIS.

Monsieur Jean-Claude LAPIERRE présente Monsieur Laurent RICHARD, directeur du Grand Site.

• **1- LES POINTS DE COLLECTE**

Monsieur Laurent RICHARD explique qu'il souhaite améliorer la gestion des déchets sur le secteur de la Roche de SOLUTRE, le plus fréquenté du Grand Site avec quelques 200 000 visiteurs par an. En effet, la collecte des déchets est seulement assurée par 2 bacs roulants situés à l'entrée du parking de la Roche, et par des containers implantés à proximité de la Maison de site, au niveau du terrain de boules. Ce dispositif semble à la fois insuffisant pour répondre aux besoins en haute saison (de mai à octobre) et peu esthétique ; il ne permet pas par ailleurs de donner l'exemple et de véhiculer les bons messages aux visiteurs en matière de tri et de protection de l'environnement.

Des bacs de tri avaient été installés au parking de la Roche. Ils ont été retirés à la demande de la commune car ils étaient devenus le lieu de nombreux dépôts sauvages.

Monsieur Patrice JARRET (Pôle Environnement de MBA) propose d'installer 3 ou 4 colonnes enterrées afin de rétablir le tri. Elles viendraient compléter les bacs roulants dédiés aux ordures ménagères qui seraient conservés.

Les containers enterrés sont fournis par MBA, mais le génie civil est assuré par la commune. Laurent RICHARD explique que la répartition de ces frais fera l'objet d'une discussion entre le Département, gestionnaire du Grand Site à partir du 1er janvier 2019, et la commune de Solutré. Il faudra au préalable demander un devis à une entreprise de TP. La réalisation d'un sondage des sols sera sans doute au préalable exigée

Par ailleurs, ces travaux, situés dans un secteur classé, feront l'objet d'une déclaration de travaux ; les services de l'état concernés (DREAL, ABF) devront donner leur avis sur ce dossier.

Un courrier sera prochainement envoyé à Monsieur JARRET pour lui demander les cotes des colonnes et s'il sera possible de réaliser les travaux courant 2019.

Afin de limiter les incivilités, et notamment les dépôts sauvages, une surveillance par caméra du point de collecte situé à l'entrée du parking de la Roche pourrait être envisagée. La mise en place de ce type de dispositif pourrait être subventionné par MBA.

• **2-LA PROPOSITION DE MISSION « HEBERGEMENT »**

Monsieur Laurent RICHARD indique qu'il n'y a pas d'offre d'hébergement en quantité importante sur la commune qui est une destination de cours séjour. La commune, les vigneron et commerces bénéficieraient de retombées économiques plus importantes si les touristes avaient la possibilité de rester plus longtemps sur la commune.

Dans le cadre de ce projet d'hébergement sur le site de l'ancien Centre aéré de la Grange du Bois, il convient tout d'abord de connaître l'offre. Pour ce faire, une analyse touristique sera demandée à PROTOURISME (diagnostic technique, environnemental, et étude de marché).

L'équipe PROTOURISME se compose de 3 personnes : 1 architecte, 1 spécialiste tourisme, 1 spécialiste économique. Monsieur RICHARD indique que l'objectif n'est pas une gestion publique. Ni la Mairie, ni le SMGS ne s'en chargeront. Il faut intéresser un investisseur privé dont le projet correspondrait aux attentes de la commune et du SMGS.

L'étude se compose de 3 tranches (proposition scénarios, détail économique et recherche du prestataire). Monsieur Dominique REVEL demande s'il est possible d'avoir une évaluation approximative dès la phase 1.

Monsieur RICHARD indique l'importance d'une analyse sincère faite par un Cabinet sérieux. Il ajoute qu'il est possible de stopper le projet après chaque phase.

Durant la phase 3 le Cabinet participe à la recherche du prestataire (son réseau est utilisé). Lorsque le prestataire est trouvé, la commune a deux solutions : la vente du bien ou la location par bail emphytéotique, ce qui implique que la commune n'a plus de droit réel sur le bien pendant la durée du bail (25/30/99 ans), mais reste propriétaire de celui-ci.

Concernant le coût de l'étude, celui-ci s'élève à environ 30 000€. La participation de la commune s'élèvera à 10 % du coût de l'étude, soit environ 3 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer l'étude et à signer tous documents se rapportant à cette opération.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N°5 : PROJET MAISON DES CREATEURS

Suite au débat qui a eu lieu lors de la précédente séance de conseil municipal, Monsieur le Maire demande à ce qu'une décision soit prise par le conseil concernant le projet de création d'un logement avec garage, afin de permettre le dépôt du permis de construire. Monsieur Gianni FERRO se charge de contacter le Cabinet BLANCHARD.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 6 : PROJET LOCATIF POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX

Suite aux difficultés rencontrées pour trouver de nouveaux locataires, Monsieur le Maire a demandé à l'Agence Immobilière « CENTURY 21 » une proposition commerciale pour la mise en location d'un appartement communal. Il présente au conseil le devis reçu qui comprend la promotion du bien, les visites, la constitution du dossier locataire, l'état des lieux d'entrée, la mise en place administrative du locataire, pour un prix de 560€.

La présentation et mise en valeur du logement communal en agence à MACON pourraient permettre de trouver plus rapidement un locataire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à confier la mise en location à l'Agence Century 21.

Monsieur le Maire se charge de contacter l'agence.

1) SYDESL : PROJET RENOUVELLEMENT MATERIEL VETUSTE

Le Maire présente le projet de renouvellement d'équipement vétuste « Eglise » qui s'élève à un montant de participation communale de 6 400€. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord sur ce dossier n° 526052 et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération. Monsieur Gianni FERRO contacte le SYDESL pour avoir des renseignements complémentaires quant la puissance des nouvelles ampoules.

2) SYDESL : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOM DU SECTEUR DES GERBEAUX – DOSSIER 526021 RDP

Le Maire présente le projet d'enfouissement du réseau télécom pour le BTS poste « Les Gerbeaux ». Le coût des travaux s'élève à 33 046€ TTC, la participation communale demandée par le SYDESL s'élève à 12 600€. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord sur ce dossier 526021RDP et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

3) ORANGE : DOSSIER FIBRE OPTIQUE

Les travaux de déploiement de la fibre sur la commune de SOLUTRE-POUILLY débuteront au 2ème semestre 2019. Ces travaux nécessitent la pose d'une armoire à proximité d'une des chambres télécom. Différentes couleurs sont proposées, l'Architecte des Bâtiments de France choisira la couleur du coffre.

QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE

Le Département a voté, le 21 décembre 2018, la création d'un dispositif facilitant l'équipement des communes sièges d'un Centre de Première Intervention (CPI) en défibrillateurs. Ce dispositif pourra prendre la forme d'une subvention de 700€ au maximum.

Le Maire fait part au conseil de la signature de la convention relative au dispositif de participation citoyenne. Des panneaux seront posés dans le but de convaincre les éventuels cambrioleurs de passer leur chemin.

Monsieur Claude BOURDON a participé à la dernière réunion du SIVOM des deux Roches. Les travaux de raccordement sont finis. Le SIVOM vient de recevoir la totalité des subventions demandées.

Le budget communal 2019 ne comptera plus de participation communale pour le SIVOM des deux Roches (soit une économie de près de 20 000€ par an).

Monsieur Pierre LANEYRIE a participé à la réunion du Syndicat des Eaux de la Petite Grosne le 18 décembre 2018 . Il en fait la synthèse et indique qu'a eu lieu le débat d'orientation budgétaire. Le tarif de l'eau reste inchangé pour 2019. Il a également participé à la réunion du Syndicat du Hameau de l'Eau Vive le 6 décembre 2018. et présente les nouveaux tarifs 2019 au conseil.

Monsieur Pierre LANEYRIE signale qu'il est nécessaire de nettoyer le petit tronçon de ruelle qui descend contre la propriété de Madame LEVITE, en effet, la présence de mousse rend le parcours glissant et dangereux en cas de pluie.

Monsieur Gianni FERRO a participé à la réunion du SIGALE le 13 décembre 2018. Il a été décidé de mettre en place une journée complète le Mercredi sur une des communes-membres du SIGALE. Un ramassage en bus est prévu pour emmener les enfants.

Les prix des stages proposés par le SIGALE restent inchangés.

Monsieur William TROUILLET signale que le lampadaire sans numéro situé à la Rochette est toujours en panne. La Mairie contacte Le SYDESL pour programmer une intervention dans les meilleurs délais.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude		REVEL Dominique	
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		TROUILLET William	
LAPIERRE Bernard		ROLLET Thomas	
LANEYRIE Pierre			

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2019/001	Attribution de la parcelle viticole B 1196 à Monsieur Camille GIROUX	2019/005	Accord pour le Lancement de l'étude « Hébergement » proposée par le SMGS - Site du Centre aéré de la Grange du Bois
2019/002	Cession de la parcelle viticole exploitée par M. Bernard LAPIERRE au profit de son fils Romain.	2019/006	SYDESL : accord pour le renouvellement de matériel vétuste « Eglise » - Dossier 526052
2019/003	Accord sur le devis de M. Thierry FERRAND pour la pose d'une main-courante à la salle des fêtes	2019/007	SYDESL : accord pour l'enfouissement des réseaux télécom secteur des Gerbeaux – Dossier 526021 RDP
2019/004	Projet locatif : accord sur la proposition commerciale de CENTURY 21 pour la mise en location de l'appartement communal N° 1		

Prochaine réunion ordinaire du conseil : Mardi 5 Février 2019 à 18H30

Séance levée à 20H45